

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Attribution d'une subvention à l'association Oreka dans le cadre de l'appel à projets 2012 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le GIP DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2012, destinés aux territoires prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

Dans le cadre des ateliers de création et de recherche artistiques à destination des enfants, l'association Oreka propose d'accompagner une quinzaine d'entre eux aux Rencontres nationales des écoles du cirque et au Festival du cirque actuel (Circa) qui se dérouleront à Auch, fin octobre-début novembre. Ce projet, qui a été validé par le comité technique et le conseil d'administration du GIP-DSU, mérite le soutien de la commune.

Ainsi, une subvention d'un montant de 1 500 € est accordée sur les crédits spécifiques « Politique de la ville » inscrits au budget 2012 et intervient dans une logique de cofinancement avec le CUCS.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ladite subvention à l'association Oreka.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.